

## édito

L'eau est un élément essentiel à la vie que nous nous devons de respecter, partager et préserver.

Tous les êtres vivants sur terre n'existeraient pas sans eau, aussi nous devons plus que jamais la préserver en améliorant sa qualité ou en évitant de la dégrader.

L'agriculture a besoin d'eau. Elle est nécessaire à la croissance des végétaux mais se retrouve également dans les prairies qui parfois sont inondées. C'est là que l'agriculture joue un rôle dans la prévention des inondations permettant de protéger les personnes et les biens.

Ce sont également les parcelles agricoles qui réceptionnent la plus grande part des pluviométries contribuant ainsi au rechargement de la nappe phréatique avec plus ou moins d'efficacité selon la nature des sols plus ou moins perméables !

« Afin de préserver la qualité de l'eau, recharger les nappes, réduire les ruissellements, prendre en compte les enjeux écologiques et climatiques, les agriculteurs s'adaptent et font évoluer leurs pratiques en préservant les zones humides, en diversifiant les cultures, en gardant de la surface en herbe, en modifiant le sens de travail du sol (perpendiculairement à la pente), en implantant des éléments paysagers (les bandes enherbées, les fascines et les haies) ainsi qu'en réalisant le drainage de certaines parcelles pour éviter l'asphyxie hydraulique des sols qui, sinon par excès d'eau, ruissellent comme les surfaces imperméabilisées. » S'agissant d'un bien commun, la préservation de l'eau est l'affaire de tous et à ce titre la profession agricole s'adapte. Les témoignages et exemples choisis tout au long de ce numéro de la Lettre du SAGE montrent que l'évolution des pratiques agricoles est en marche.

Tout tient dans l'équilibre, le respect et le partage, nous faisons tous partie de l'écosystème. Ensemble, sachons en abonder la source pour l'avenir des futures générations.

**Jean-Luc Gras,**

élu de la Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval pour la Chambre d'agriculture

**SAGE**  
SCARPE AVAL

la lettre d'information  
du SAGE scarpe aval

**N°17**  
Mars 2022

# AGRICULTURE ET EAU : TENIR L'ÉQUILIBRE



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

Le Parc,  
animateur du  
SAGE Scarpe aval

## AGRICULTURE ET SAGE : DES ENJEUX COMMUNS

Les exploitants agricoles sont des acteurs de premier plan pour la préservation et la reconquête des ressources en eau, tant en qualité qu'en quantité, ainsi que pour la préservation des sols, des zones humides et leur rôle dans le stockage de carbone. En témoignent plusieurs agriculteurs interrogés sur leurs pratiques face à ces enjeux et de nombreux autres enjeux transversaux (biodiversité, économie, santé, changement climatique).



Le désherbage mécanique est promu par le plan Scarpe-Escaut et BIOCAD. C'est une méthode évitant l'utilisation de produits herbicides. Photo de Ludovic Faidherbe

### Le défi d'une eau de qualité

**Comment l'activité agricole peut-elle limiter le risque de retrouver dans le sol, puis dans l'eau, des surplus d'azote ou de produits phytosanitaires ?**

Sur 32 communes en Scarpe aval alimentant directement la nappe de la craie (seule ressource en eau potable en Scarpe aval), l'enjeu est de taille. « J'ai beaucoup de parcelles sur ce territoire où l'infiltration de l'eau de pluie vers les nappes est rapide », témoigne **Ludovic Faidherbe**, agriculteur à Erchin. « J'ai donc réduit les traitements phytosanitaires herbicides en développant le désherbage mécanique. L'utilisation d'engrais verts entre mes semis permet d'enrichir mon sol et d'améliorer sa structure tout en évitant le lessivage des polluants vers les cours d'eau et le transfert de l'azote vers les nappes. »

« C'est également important de déplacer les désherbages d'automne à une période moins sensible, avec moins d'infiltration vers les nappes, comme au printemps », ajoute **Jean-Louis Proust**, du GAEC Faidherbe-Proust. « Aujourd'hui, nous devons respecter une bande enherbée le long des cours d'eau ainsi qu'une zone de non traitement le long des habitations ». Cela a conduit le GAEC à se convertir en agriculture biologique en 2016 sur 180 ha et à se spécialiser dans les légumineuses qui fertilisent naturellement le sol. « Quitte à ne pas traiter à certains endroits, autant le faire sur toute l'exploitation ! »

### Une question de partage

**Les sécheresses récentes, les changements climatiques et les exigences des agro-industriels font craindre une accélération des prélèvements d'eau pour l'irrigation. De 3 entre 2014 et 2016, le nombre de déclarations de forages agricoles en Scarpe aval est passé à 38 entre 2019 et 2021, entraînant une multiplication par 4 des consommations d'eau agricole entre 2014 et 2020. L'irrigation représente 4% des usages de l'eau souterraine prélevée en Scarpe aval en 2020. Et sans eau, pas d'agriculture. Comment partager cette ressource précieuse ?**

**Bruno Batard** a également changé ses pratiques pour éviter de polluer l'eau en privilégiant désormais les apports organiques (composts, fumiers) plutôt que les engrais minéraux de synthèse. Face au changement climatique, l'agriculteur de Saint-Aybert teste par exemple le sorgho à la place du maïs « moins gourmand en eau l'été et plus résistant aux sécheresses. Je sème des cultures en automne afin de pouvoir les récolter au printemps et avoir du fourrage en été ». Une façon de « s'adapter au changement avec des printemps froids et des automnes doux ». La couverture du sol toute l'année (semis sous couverts, inter-rangs enherbés, pièges à nitrates) fait également partie de ces techniques. « Quand on ne laboure pas, on ne dessèche pas le sol, l'eau remonte par capillarité, cela garde la fraîcheur du sol et favorise la pousse après semis ».



La culture du sorgho, moins consommatrice en eau l'été, est en phase d'essais dans le Nord.

### Un écosystème humide fragile

**Le rôle de l'agriculture dans le maintien des prairies humides n'est plus à prouver. Cependant, l'activité agricole y est souvent difficile : rendements plus faibles, humidité du sol ne permettant pas au bétail d'y évoluer sur une longue période de pâturage, maladies parasitaires, etc. Alors quelles pratiques mettre en place pour soutenir cette agriculture ?**

Pour préserver les zones humides, les exploitants agricoles s'engagent à plusieurs titres : en contractant des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc), en se formant à la maîtrise du parasitisme, en participant aux groupes de réflexion sur l'agroécologie, la gestion de l'herbe et l'autonomie fourragère, ou encore en expérimentant une démarche collective d'entretien de fossés.

**Guy Legrain** est un des 26 agriculteurs participant au « Programme de maintien de l'agriculture en zones humides » (PMAZH). Ce programme financé par l'Agence

de l'eau Artois-Picardie et animé par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Avenir Conseil Elevage et Vet'el est développé sur 34 communes. « Avant, on disait que les prairies humides n'étaient pas rentables ! Avec ce projet, j'ai compris l'importance de mes prairies humides pour la qualité de l'eau, quand on comprend ça, on veut agir pour les sauvegarder ! » « Grâce à un suivi technico-économique sur l'ensemble de mon exploitation, j'ai revu mes objectifs de revenus et donc de production. Ainsi, j'ai pu prendre en compte des objectifs environnementaux tout en rendant mes prairies humides rentables », indique l'agriculteur de Saint-Amand-les-Eaux. En remettant l'exploitation dans son contexte environnemental, l'agriculteur a réussi à atteindre le zéro fertilisation minérale (donc pas de budget consacré aux intrants), à diminuer très fortement la mécanisation (donc moins de dépenses d'énergie), et avoir de l'herbe plus longtemps en années sèches.





Lieux de richesse écologique, les 5500 ha de prairies humides en Scarpe aval participent à la prévention des inondations, au soutien à l'étiage, à l'épuration des eaux et à la captation de carbone.

## Une rémunération pour services rendus

Un nouveau dispositif financé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, appelé « Paiements pour Services Environnementaux » est aujourd'hui expérimenté en Scarpe-Escaut. Il invite les agriculteurs à produire à la fois des denrées alimentaires et des services pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. A la différence des MAEc, la démarche est réfléchie sur la totalité de la surface de l'exploitation et la rémunération est évolutive, l'exploitant peut alors adapter ses pratiques selon l'année et être rémunéré selon les services qu'il rend.

**14** EXPLOITANTS AGRICOLES SE SONT ENGAGÉS   
GÉRANT À ELLES-SEULES  
**45,5 Km**  
DE VOIES D'EAU 

Nicolas Debrabant témoigne : « Sur mes 20 ha de prairies, en faisant pâturer un peu plus, en enrubannant un peu moins et en diminuant la quantité d'azote, je suis éligible. Sur mon système en grandes cultures, cela m'a motivé à diversifier mes cultures passant de 4-5 à 6-7 cultures (rotation plus longue, diversifier les cultures pour réduire les adventices et donc l'utilisation de produits phyto). Je reste dans la même optique : je diminue l'utilisation de produits phytosanitaires, je fais plus d'agronomie, cela augmente la vie de mes sols et je préserve les zones humides ! ».

## Lutter contre les inondations

**Les événements climatiques nous placent face à des risques d'inondations plus intenses. Comment prévenir ces risques et lutter contre l'érosion des sols ?**

« Les agriculteurs sont conscients des risques d'inondation et comprennent l'enjeu et les leviers qu'ils peuvent mettre en place pour tenter de diminuer le risque », souligne Aurélie Leborgne de la Chambre d'agriculture. Pour cela, la profession agricole peut inonder temporairement des prairies agricoles pour retenir l'eau en cas de crues. Elle peut également mettre en place une couverture végétale permanente ou temporaire, planter et cultiver les cultures perpendiculairement à la pente, diversifier l'assolement sur les parcelles, réaliser un labour peu profond ou ne pas labourer et planter des haies en suivant les principes de « l'agriculture de conservation des sols ». L'objectif est notamment de limiter les risques d'érosion des sols et d'inondation. Suite au violent orage d'avril 2020 qui provoqua coulées de boues et dégâts matériels importants, la commune d'Auberchicourt, la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent ont incité et accompagné les agriculteurs à planter des haies et des fascines en travers des pentes. « Cela permet de freiner le ruissellement et ainsi recharger la nappe grâce à l'infiltration mais ça permet également de réduire l'érosion des terres agricoles. » Cependant, transférer les risques d'inondations, aujourd'hui supportés par les habitations, aux parcelles agricoles peut impacter l'agriculture : pertes de cultures, perte de qualité des terres (transport d'eau polluée) et érosion (perte de sol agricole) lors d'un épisode d'inondation. Le tout est de trouver un équilibre entre protection des populations et soutien des agriculteurs.

## COLLECTIVITÉS LOCALES COMMENT SOUTENIR L'AGRICULTURE DE DEMAIN ?

**Communes, intercommunalités et autres collectivités comme le Parc naturel régional, ont bien souvent à cœur de soutenir les agriculteurs face aux défis de l'eau. Elles le font directement par la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales, d'obligations réelles environnementales, de soutien de projet d'installations ou de conversion, en aidant à la plantation de haies, en choisissant de l'éco-pâturage sur des terrains publics ou encore en promouvant les produits agricoles locaux et biologiques. En voici quelques exemples.**

## Qualité des sols et de l'eau : même combat

Les collectivités ont un rôle à jouer pour encourager les projets agricoles garants d'une ressource en eau en quantité suffisante et de qualité. Jean-Luc Hallé, vice-président de Douaisis Agglo, l'a bien compris en lançant dès 2008 une politique agricole engagée pour la protection des ressources naturelles avec une aide financière pour la conversion au bio et le financement (jusqu'à 80%) de 8 analyses de reliquats azotés dans les parcelles agricoles d'exploitants volontaires (en plus des analyses réglementaires). Ludovic Faidherbe témoigne « c'est toujours un plus d'avoir une aide sur les analyses de reliquats azotés. On peut ajuster les apports d'engrais par rapport aux besoins des cultures et se fixer des objectifs de rendements liés au potentiel de nos terres. Ainsi, on soutient l'économie de la ferme et on préserve la ressource en eau. » En 2017, l'étude lancée avec Yncréa Hauts-de-France – ISA Lille et le Lycée Biotech de Douai auprès de 25 agriculteurs (soit une centaine de parcelles) a démontré tout l'intérêt de mieux connaître les teneurs d'azote dans ses sols pour adapter ses techniques culturales et ainsi réduire le risque d'infiltration de l'azote dans l'eau. Durant trois ans, des analyses de reliquats azotés ont été réalisées à trois périodes de l'année (à l'entrée et à la sortie d'hiver, lors de la récolte). L'analyse statistique et des modélisations ont été suivies de propositions pour mettre en œuvre des pratiques moins impactantes sur la qualité de l'eau et plus économiques (moins d'achats d'intrants). « Si nous permettons aux agriculteurs de se questionner sur le pilotage de l'azote et ainsi de mieux ajuster les apports en engrais, nous espérons qu'ils se questionneront aussi sur le pilotage des autres intrants qu'ils utilisent », souligne Audrey Caron, chargée de mission à Douaisis Agglo.



**A gauche** : profil sévèrement tassé après un chantier lourd **A droite** : profil cultural labouré favorable (forte porosité mécanique, climatique et biologique) en navets. Photos Pierre MORTREUX.

La capacité d'un sol à infiltrer l'eau résulte de nombreux facteurs (texture, activité biologique, tassement et structure du sol...). Ces facteurs peuvent être influencés par les pratiques agricoles.

### Favoriser les installations en agriculture biologique et zones humides

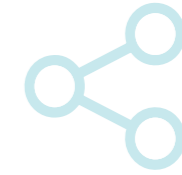
« Souhaitant favoriser l'installation d'un agriculteur bio, la commune de Lewarde a reclassé, après accord des élus du Cœur d'Ostrevent, propriétaire de la parcelle, une parcelle à urbaniser (AU) en zone agricole dans son Plan local d'urbanisme », explique **Olivier Cardot**, responsable du service environnement à la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. « Dans le cadre du Plan bio du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et en partenariat avec l'association Terre de liens, nous avons lancé un appel à candidature en novembre 2019 auquel Xavier Planchon a répondu. » « Bénéficiant



d'une aide de 3 000 euros et de la prise en charge par l'intercommunalité d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des cultures maraîchères notamment », **Xavier Planchon** témoigne : « Déterminé à conquérir ce terrain pour produire des légumes de qualité, sains et savoureux, qui respectent la terre et la santé des habitants du territoire, j'ai aujourd'hui pour objectif de vendre en circuit court et d'approvisionner les cantines du secteur en agriculture biologique ». La cantine de Lewarde est déjà approvisionnée ainsi que le marché de la commune tous les samedis matin.

### Partager ses supports de communication

Exploitant agricole à Erchin, **Ludovic Faidherbe** est aussi élu local. Sur la page Facebook de la commune, il a donc créé « Instant Paysan », une rubrique pleine d'humour pour que « nos habitants prennent davantage conscience du rôle de l'agriculture sur le territoire. Nous sommes parfois interpellés vigoureusement dans les champs par des riverains. Leurs craintes sont légitimes, mais elles proviennent souvent d'une méconnaissance de notre travail ». Les retombées sont là, certains habitants viennent le voir pour le remercier de partager son métier et de les aider à comprendre ses pratiques. Dans l'optique de recréer du lien entre agriculteurs et citoyens, Douaisis Agglo a organisé des « Rendez-vous en Terre agricole » permettant au grand public de faire des « tours de plaine » et de mieux comprendre les impacts d'une agriculture raisonnée sur la ressource en eau.



Tour de plaine pour les habitants chez Ludovic Faidherbe devant des panneaux pédagogiques

### Entretien des zones inondables par des agriculteurs locaux

Sur la commune de Crespin, Valenciennes Métropole a créé il y a quelques années une zone d'expansion de crue (ZEC) de 4 ha afin de protéger les populations en aval des risques d'inondation. Pour l'entretenir, **Steve André**, chargé de mission à Valenciennes Métropole a souhaité « faire appel aux agriculteurs déjà présents sur ces parcelles tout en ayant des exigences permettant le bon fonctionnement de ces prairies inondables ». Un bail rural à clauses environnementales a pu être proposé à **Bruno Batard**. En contrepartie d'un prix du fermage réduit (50 € / ha), l'agriculteur s'engage à ne pas retourner les prairies, à faucher tardivement et au maximum 2 fois par an, à ne pas semer, ni boiser, ni fertiliser et à éviter toute perturbation du réseau hydraulique par irrigation ou drainage. « La seule grosse différence concerne le rendement, on fait moins de foin mais il est de très bonne qualité. Le pied ne jaunit pas. Une prairie qui se fait inonder en hiver ce n'est rien, après on recultive et puis c'est bon », explique l'agriculteur.

En Pévèle Carembault, c'est une convention avec un berger de moutons de race locale en agriculture biologique qui permet l'entretien par pâturage de la zone d'expansion de crues du Pont Tordoir sur Avelin Métrignies. Même démarche sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) : la convention est similaire, mais en plus, l'intercommunalité s'engage à nettoyer le site après inondation et indemniser l'agriculteur en cas de « dommages matériels touchant les récoltes, le cheptel [...] et les dommages qui pourraient être occasionnés aux terres agricoles lors de la réalisation ou de l'entretien des ouvrages. »



Zone d'expansion de crue du Grand Cavin à Théroutain (62)





## Anticiper la tension quantitative en Oise-Aronde

« Le bassin de l'Aronde est un territoire déficitaire en eau souterraine », raconte **Khady Pouye**, chargée de mission SAGE Oise-Aronde au Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA). « Il est soumis à la pression des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne (82.000 habitants, hors bassin versant) et de cultures légumières historiquement très présentes et gourmandes en eau » (pression renforcée par l'exigence des industries agro-alimentaires concernant l'accès à l'eau avec une obligation d'irrigation en prérequis d'obtention des contrats).

Sur ce territoire en conflit d'usage, la Commission locale de l'eau décide alors en 2013 de modéliser la nappe pour connaître les volumes disponibles et définir un volume maximal prélevable objectif (VMPO), c'est-à-dire un volume garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10. La répartition de ce volume est définie selon trois usages : industriel (1,5% du volume affecté), agricole (39,7% du

volume affecté) et production d'eau potable (58,8% du volume affecté).

Depuis 2013, les volumes demandés par les agriculteurs et la commune de Compiègne ont augmenté poussant la Chambre d'agriculture à demander au préfet, coordonnateur de bassin, la mise en place d'un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Co-porté par le SMOA et la Chambre d'agriculture de l'Oise, ce PTGE permet l'intégration des enjeux liés au changement climatique, la recherche de la sobriété des usages, la transition agroécologique, l'étude des prélèvements et l'équilibre des ressources. C'est un outil non réglementaire qui intègre l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau et vise l'intérêt général à l'échelle d'une zone hydrographique de tension quantitative. En Scarpe aval, la tension quantitative n'est pas aussi avancée mais la CLE a indiqué dans le SAGE révisé le besoin de mettre en place un tel projet afin d'anticiper au maximum les tensions qui pourraient arriver avec le changement climatique et l'évolution démographique du territoire.

Abscon  
 Aix  
 Anhiers  
 Aniche  
 Auberchicourt  
 Aubry-du-Hainaut  
 Auchy-lez-Orchies  
 Bachy  
 Bellaing  
 Bersée  
 Beuvry-la-Forêt  
 Bousignies  
 Bouvignies  
 Brillon  
 Bruille-lez-Marchiennes  
 Bruille-Saint-Amand  
 Château-l'Abbaye  
 Coutiches  
 Dechy  
 Douai  
 Ecaillon  
 Emerchicourt  
 Erchin  
 Erre  
 Faumont  
 Fenain  
 Flines-les-Râches  
 Guesnain  
 Hasnon  
 Haveluy  
 Helesmes  
 Hérin  
 Hornaing  
 Lallaing  
 Landas  
 Lecelles  
 Lewarde  
 Loffre  
 Marchiennes  
 Masny  
 Maulde  
 Miillonfosse  
 Moncheaux  
 Monchecourt  
 Mons-en-Pévèle  
 Montigny-en-Ostrevent  
 Mortagne-du-Nord  
 Mouchin  
 Nivelles  
 Nomain  
 Oisy  
 Orchies  
 Pecquencourt  
 Petite-Forêt  
 Râches  
 Raimbeaucourt  
 Raismes  
 Rieulay  
 Roost-Warendin  
 Rosult  
 Roucourt  
 Rumegies  
 Saint-Amand-les-Eaux  
 Saméon  
 Sars-et-Rosières  
 Sin-le-Noble  
 Somain  
 Thun-Saint-Amand  
 Tilloy-lez-Marchiennes  
 Villers-au-Tertre  
 Vred  
 Wallers  
 Wandignies-Hamage  
 Warlaing  
 Waziers

